Jeudi 14 avril 2022, **n° 309**

info

Journal pour les membres de la CNAV

cnav
Chambre neuchâteloise
d'agriculture et de viticulture

Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier
☎ 032 889 36 40, Fax 032 889 36 39
💻 www.cnav.ch, cnav@ne.ch
IDE CHE-101.411.062 TVA

Assemblée générale du 1er avril 2022

L'assemblée générale de la CNAV s'est tenue le 1er avril dernier, à Vaumarcus avec une centaine de personnes. Nous vous transmettons ci-dessous un résumé des informations.

Au niveau financier, les comptes dégagent un bénéfice de CHF 9'212.- pour un chiffre d'affaires de CHF 2.271 millions. Les charges 2021 sont maîtrisées. Au niveau des activités, le marché de bétail a dégagé un chiffre d'affaires de CHF 6.21 millions avec 2'401 bêtes et une belle surenchère pour les vaches VK de 38 cts en moyenne (CHF 240.- par vache). Les heures enseignées ont fortement augmentées en lien avec les 6 classes d'agriculteurs et les cours de formation au brevet et à la maîtrise qui sont très bien fréquentés. Le département des assurances a beaucoup développé le conseil aux agriculteurs permettant de faire le bon choix au bon moment.

Le président de la CNAV a fait un état des lieux des différents résultats, notamment la belle représentation des député(e)s agricoles et viticoles lors des élections du 18 avril 2021, la concrétisation d'un crédit complémentaire pour la modernisation des fromageries à hauteur de CHF 8.9 millions, les bons résultats de la votation sur les deux initiatives extrêmes et la constitution d'un groupe d'accompagnement des grands prédateurs en lien avec les inquiétudes du retour du loup dans nos contrées.

Les consultations en 2021 ont été riches, notamment en ce qui concerne le canton avec entre autre le plan phyto qui a été adopté par le Grand Conseil d'une part mais aussi le plan climat qui n'a pas encore été adopté d'autre part.

Le canton de Neuchâtel a validé le système Schleppfix comme outil pour la réduction des émissions d'ammoniac à la demande de la CNAV. C'est un système simple d'utilisation et qui s'adapte relativement facilement au tonneau déjà en circulation.

Au niveau statutaire, nous avons pris congé de M. Julien Robert au comité qui a été remplacé par M. Christophe Ummel représentant la société d'agriculture du district de La Chaux- de-Fonds et M. Frédéric Jacot comme délégué à l'assemblée des délégué de l'USP en remplacement de M. Damien Humbert-Droz qui a été élu au comité de l'USP.

L'intervenant de la journée était M. Michel Darbellay qui nous a parlé du prochain défi de l'agriculture concernant l'initiative sur l'élevage intensif ou plutôt l'initiative sur l'élevage de masse. Cet objet sera soumis au peuple en septembre ou novembre prochain et exigera la détention des animaux au niveau des normes de Bio-Suisse de 2018, à savoir la détention SRPA obligatoire, la détention en petit groupe et l'augmentation de la surface par animal. Pour rappel, la législation en vigueur est déjà la plus stricte au monde sur le bien-être des animaux et est déjà garantie. Cette initiative va pousser une standardisation des labels et par ricochet une réduction de la plus-value fiancière pour le monde agricole. Nous devons tous nous mobiliser contre cette intiative car si elle passerait, alors un nombre important d'agriculteurs devraient se résoudre à réorienter leur activtié créant d'autres problèmes sur d'autres marchés sans compter que nous devrions importer beaucoup de l'étranger.

A l'issu de l'assemblée, nous avons pu remettre les autocollants ainsi que les drapeaux afin de préparer la campagne. Pour celles et ceux qui n'auraient pas eux la chance d'être présents, le matériel est à disposition auprès de notre secrétariat.

CNAV – Yann Huguelit

Assemblée générale de l'ANAPI du 1er avril 2022

Nous remercions vivement les 40 membres et invités qui ont fait le déplacement à Vaumarcus. Voici un bref retour :

- En 2021, près de 1'400 contrôles agricoles et viticoles ont été effetués sur 630 exploitaitons.
- AcordaControl, le nouvel outil pour la saisie informatique des rapports de contrôle donne satisfaction et continue d'être amélioré et developpé.
- L'accréditation de l'ANAPI pour les organismes de contrôles a été renouvellée en 2021 après l'audit de terrain et de la gérance par le Service d'Accréditation Suisse (SAS)
- M. Raphaël Oppliger des Vieux-Prés a été élu comme représentant du Val-de-Ruz au comité de l'ANAPI. Il remplace M. Denis Chisten de Chézard-St-Martin qui a quitté cette fonction après 12 années d'engagement.

ANAPI – Florence Matthey

Récolte de la laine 2022

L'association "Laines d'ici" invite les éleveurs de moutons à apporter la laine de la tonte de l'automne 2021 et de ce printemps.
Pour NE, le vendredi 20 mai 2022 à Cernier, pour le JU et BE, le samedi 21 mai 2022 à Courtemelon et pour FR, le samedi 21 mais 2022 à Orsonnens.

Plus d'infos et horaires de récolte sur notre site, sous www.lainesdici.ch/tonte-recolte

cnav
Chambre neuchâteloise
d'agriculture et de viticulture

Clôture des maïs dans les zones sensibles

La clôture du maïs dans les zones sensibles est soutenue financièrement par au maximum Fr. 275.- l'ha. Les conditions d'octroi restent les suivantes :

- Participation sur base volontaire.
- Le champ doit se situer dans la zone concernée : district de Boudry (ouest du Merdasson et nord de l'Autoroute jusqu'à la forêt) et le territoire des communes de Rochefort, Brot-Dessous et Noiraigue.
- Clôture à 2 fils (20 et 40 cm du sol) pour également lutter contre le blaireau.
- Clôture posée, en service et bien entretenue.
- Batterie suffisamment puissante.
- Annonce de la pose de la clôture et de la demande de soutien financier auprès de la CNAV grâce au formulaire qui suit.
- Paiement de l'indemnité en fin d'année.
- Pour rappel, les dégâts potentiels restent indemnisés par l'Etat de Neuchâtel.
- Le contrôle de la clôture correcte des champs n'est pas systématique, mais effectué au gré des taxations et par les gardes auxiliaires présents dans le terrain.
- Les gardes professionnels et auxiliaires sont à disposition sur appel d'agriculteurs pour faire sortir rapidement les sangliers potentiellement entrés dans les champs clôturés.

Par sa signature, l'exploitant s'engage à respecter les conditions décrites plus haut.

Au contraire, l'annulation du soutien et des sanctions restent réservées.

Le formulaire d'annonce doit être retourné à la CNAV, Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier, fax 032 889 36 39, 💻 cnav@ne.ch, **au plus tard à fin mai**.

✂ ----------

Formulaire d'inscription pour soutien à la clôture de maïs dans la zone concernée	
Nom :	Prénom :
Domicile :	
Nom et emplacement de la parcelle :	
Surface :	Date de semis :
Nom et emplacement de la parcelle :	
Surface :	Date de semis :
IBAN : **Ou** N°postal :	Nom de la banque :
Date et signature :	

Matinée d'information : conseil énergétique et Boiler PAC mercredi 11 mai 2022 à Martel dernier

Conseil énergétique pour vos exploitations

AgriPEIK, le conseil en énergie pour l'agriculture a pour but de réduire la consommation d'énergie des exploitations agricoles. Les exploitations intéressées peuvent faire appel à la CNAV pour une première étape gratuite. Il s'agit de remplir un formulaire avec les données de l'exploitation ainsi qu'un court rapport identifiant les potentiels d'économie d'énergie sur l'exploitation.

Dans un deuxième temps, les exploitations souhaitant un rapport approfondi avec les mesures détaillées apportant un gain d'efficience énergétique et de production d'énergies renouvelables peuvent demander un audit énergétique agriPEIK. Ce dernier est subventionné à 50% par Suisse énergie et 25% par le canton.

Programme Boiler PAC

Le programme "Boiler PAC" s'adresse en particulier aux exploitations avec un besoin d'eau chaude de plus de 200 l./jour. Le chauffage de l'eau pour ces exploitations représente 20 à 25% de l'électricité utilisée. La moitié de cette énergie peut être économisée grâce à une pompe à chaleur installée avant le boiler électrique (boiler PAC).

Économisez 50% de la consommation d'énergie et des coûts en installant un boiler PAC avant le boiler électrique.

Profitez d'un soutien financier qui couvre 15% des coûts d'investissement (1'000.- à 1'200.- CHF/boiler).

Présentation sur l'exploitation de Monsieur Christophe Barras aux Ponts-de-Martel

Mercredi 11 mai 2022 à 9h30, la CNAV en collaboration avec AgroCleanTech présentera sur l'exploitation de Monsieur Christophe Barras, la possibilité d'installer un boiler PAC ainsi que le contenu d'un conseil énergétique pour vos exploitations agricoles.

Inscription jusqu'au lundi 9 mai par ☎ 032 889 36 30 ou par courriel 💻 cnav@ne.ch

Anim'halle
Société coopérative de la Halle des Ponts-de-Martel

Assemblée générale de l'Anim'Halle

Chères et Chers membres,

Après deux années d'assemblées générales sous forme écrite pour les raisons que nous connaissons tous, le comité de l'Anim'Halle a le plaisir de vous convier à son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le :

Mercredi 20 avril 2022

à 19h30 à la buvette de l'Anim'Halle

Ordre du jour

1. Ouverture et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juillet 2021
4. Rapport du président et des activités
5. Rapports financiers :
    a. Compte 2021
    b. Rapport des vérifcateurs de comptes
    c. Budget 2022
6. Elections statutaires
    a. Du vérificateur des comptes suppléant
    b. D'un membre au comité
7. Divers et imprévus

L'assemblée sera suivie par l'AG de l'Abattoir régional à 20h00 ainsi que par une collation offerte à laquelle vous êtes cordialement invités.

Dans l'attente de vous retrouver nombreux, nous vous présentons, Chères et Chers membres, nos meilleures salutations.

Le Président - Stéphane Rosselet

Abattoir régional
Les Ponts-de-Martel

Assemblée générale de l'Abattoir régional des Ponts-de-Martel

Chères et Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous informer que cette année, notre assemblée générale se tiendra à nouveau en présentiel en date du **20 avril 2022**.

L'ordre du jour vous est parvenu en même temps que l'invitation à l'assemblée. En attendant de vous y retrouver, recevez nos meilleures salutations.

Le Président - Marc Frutschi

Informe…

AgroPrix 2022 : 50'000 CHF pour les innovations dans l'agriculture

Pour la 30ème fois, *emmental assurance* lance le célèbre concours d'innovation agroPrix. Jusqu'au 30 juin, les agriculteurs ou les groupes agricoles peuvent soumettre leurs idées créatives et innovantes pour y participer. Le montant total des prix s'élève à 50'000 CHF.

Selon l'appel d'offres, les projets recherchés doivent avoir déjà fait leurs preuves dans la pratique grâce à un nouveau service innovant, et générer des bénéfices à long terme. Le prix agroPrix est décerné à de nouveaux services, produits spéciaux ou procédés modernes qui améliorent durablement la situation des entreprises agricoles suisses.

L'année dernière, par exemple, le prix a été remis au projet « Recultiver des terrasses avec des baies » des Grisons Nicolò Paganini et Marco Triacca. Ils se sont spécialisés dans la production et la transformation de baies dans le Val Poschiavo. Ne possédant pas de terrain, ils ont utilisé des parcelles de voisins et remis en culture des terrasses recolonisées par la forêt. Ils cultivent maintenant environ 10 hectares, répartis sur 70 parcelles. 40 % des 60 tonnes de baies sont transformées en jus, confitures ou sirops. L'exploitation comprend également une offre agrotouristique dans la Valteline voisine (Italie), le « Coltiviamo Sogni », avec quatre chambres et un vignoble de 3,5 ha.

Tous les projets proposés pour le prix agroPrix sont examinés par un jury composé d'experts indépendants en agriculture et en innovation. Cinq projets au maximum sont ensuite sélectionnés. Les candidats retenus reçoivent une prime de 5'000 CHF et pourront présenter leur projet à un large public lors de la 30ème cérémonie de remise des prix agroPrix qui se tiendra le 3 novembre 2022 au Kursaal de Berne. Le projet gagnant sera déterminé et distingué sur place.

Plus d'informations sur : www.emmental-versicherung.ch/agroPrix.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Christelle Oppliger et Sarah Haussener ☎ 032 889 36 50

NEUCHÂTEL
VINS • TERROIR

Caves Ouvertes Neuchâtel

Les traditionnelles caves ouvertes sont de retour dans le canton de Neuchâtel. Rencontrez 37 encaveurs lors d'un week-end de dégustation.

Les encaveurs neuchâtelois vous accueillent :

- **le vendredi 6 mai de 16h à 20h**
- **le samedi 7 mai de 10h à 17h**

Saisissez l'occasion de découvrir et redécouvrir les crus neuchâtelois. Laissez-vous surprendre par la passion des encaveurs et la saveur de leurs spécialités.

Vibrez au rythme de la convivialité et des échanges le temps d'un week-end dans les caves neuchâteloises.

Découvrez les 37 encaveurs sur le site : www.neuchatel-vins-terroir.ch/caves-ouvertes

Offre de transport : Billet spécial "Caves Ouvertes"

Voyagez de caves en caves et dans tout le canton en transports publics pour CHF 10.- par jour (CHF 5.- avec le demi-tarif) grâce au billet spécial "Caves Ouvertes". Achetez votre titre de transport aux guichets et distributeurs de billets CFF, TransN et auprès du personnel de conduite de CarPostal dès le 1er mai.

Assiette du chef : le 7 mai à CHF 28.-

Profitez d'une pause gourmande dans les restaurants le samedi midi. Ils vous proposent une assiette du Chef à CHF 28.- accompagnée d'un verre de vin neuchâtelois.

Wine Dine Stay : Séjournez dans les hôtels de la région et prolongez votre expérience neuchâteloise.

- Hôtel Palafitte
- Hôtel des Arts
- Hôtel Alpes et Lac
- Hôtel Restaurant L'Aigle

Scannez le QR Code et découvrez les restaurateurs participants et l'offre Wine Dine Stay.

JAB

CH-2053 Cernier

P.P. / Journal

Poste CH SA

Impressum
Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Réouverture du recensement Acorda pour les modifications de codes de culture (affectations)

Le recensement 2022 sera à nouveau ouvert du 15 au 30 avril 2022.

La réouverture est prévue uniquement dans le cas de parcelles dont l'affectation (culture) a dû être changée depuis la fin du recensement.

Vous avez la possibilité de modifier uniquement le formulaire A.

Les inscriptions pour la biodiversité (qualité et réseau) et le paysage ne sont pas disponibles, le délai fixé au 15 mars 2022 n'étant pas prolongeable.

Si vous n'avez aucune correction à faire, ne pas rouvrir votre recensement svp.

Procédure :

Vous pouvez accéder à votre recensement via le site www.agate.ch.

Vous avez la possibilité de mandater la CNAV (☎ 032 889 36 30) qui se tient à votre disposition pour vos éventuelles corrections.

Terminer la saisie

Une fois les modifications terminées, n'oubliez pas de « terminer la saisie ». Cette opération valide votre recensement.

Office des paiements directs